

pourquoi le BaskIN ?

Le BaskIN permet à toute personne handicapée valides et en situation de handicap, que celui-ci soit d'ordre physique, intellectuel, neuro-développemental de s'immiscer dans un groupe et ainsi partager une activité dynamique et tactique, il est considéré aujourd'hui comme l'une des propositions sportives les plus novatrices en matière de diversité et d'accessibilité à tous. Que vous soyez enseignant, membre ou président d'une association sportive ou directeur d'un centre de loisirs, le BaskIN représente pour votre organisation un formidable levier d'inclusion sociale par le sport.

A la différence du Basket adapté ou du HandiBasket (Basket Fauteuil), le BaskIN n'est pas seulement une « adaptation » du basketball traditionnel, mais bien des règles modifiées pour permettre ensemble (valides et/ou en situation de handicap) de s'exprimer sportivement en toute équité et de contribuer ainsi au développement personnel de chacun.

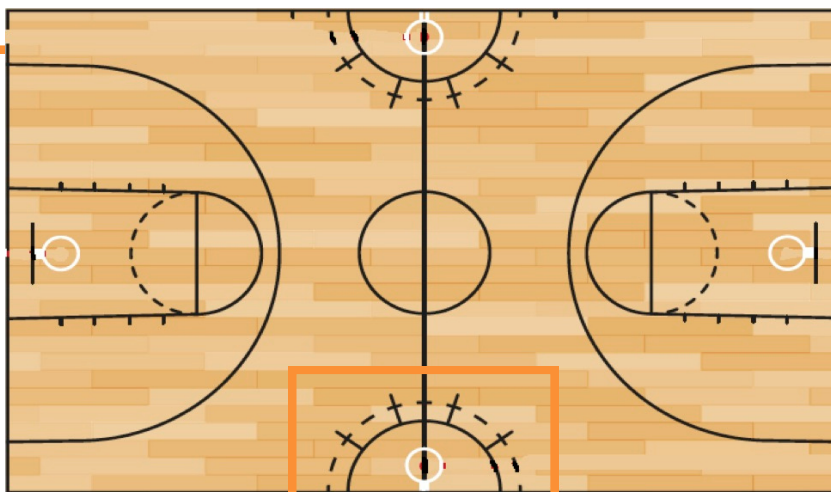
les fondamentaux du jeu

Les principales règles du Basket-Ball sont respectées, mais avec des rôles de 1 à 5 attribués aux joueurs suivant la capacité physique de chacun (marche/course/dribble/prise d'initiatives etc...).

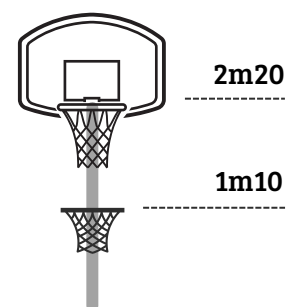
Chaque rôle ayant une latitude de jeu correspondant à son potentiel physique et à son expertise technique, les Rôles 1 & 2 (appelés Pivots) étant positionnés dans une zone latérale « protégée ».

l'aménagement du terrain de jeu et le matériel

Le terrain du BaskIN est comme celui du basket, à la différence que le BaskIN se joue sur 4 paniers : les 2 paniers traditionnels et 2 paniers dans la zone latérale, un de chaque côté de la ligne médiane.



le panier latéral



zoom sur la zone latérale



Ce sont 2 zones protégées semi-circulaires de 3m de rayon, située de part et d'autre de la ligne médiane, intégrant chacune un panier latéral composé d'un panier haut et d'un panier bas.

la pratique du BaskIN en club ou en association

BaskIN France est partenaire de l'UFOLEP (signature convention en avril 2022), 1ère fédération multisports qui délivre les licences pour la pratique du BaskIN - Aucun sportif, dirigeant, cadre, technicien, arbitre ou officiel, ne peut participer à une épreuve, un entraînement, une activité de BaskIN sans être titulaire d'une licence de la saison sportive en cours.

Nos deux ligues actuelles (PDL et AuRA), sont affiliées au comité départemental UFOLEP correspondant (44 et 69), et mettent en place divers événements BaskIN sur leurs territoires. Elles peuvent, une fois votre club adhérent à BaskIN France, vous aider pour la prise de vos licences UFOLEP.

Pour vos licences vous avez le choix de vous affilier au comité départemental UFOLEP de votre département ou de passer par la ligue BaskIN de votre région si elle existe. BaskIN France vous mettra en relation avec celle-ci.

en club

> Pratique de loisir sans rencontre avec d'autre club : Si vous souhaitez mettre en place une section BaskIN dans un Club affilié à une fédération sportive, l'encadrement ainsi que les joueurs bénéficiant déjà d'une licence, la licence UFOLEP n'est par conséquent pas nécessaire.

> Pratique avec rencontres régulières, type championnat, tournoi de BaskIN: la licence UFOLEP est obligatoire pour l'encadrement et la pratique du BaskIN afin que tous les joueurs aient le même type de licence, donc d'assurance. Le licencié est donc couvert par l'assurance obligatoire de la fédération (UFOLEP) pour les dommages qu'il cause ou qu'un autre participant lui cause lors de ces activités.

En association : la licence UFOLEP est obligatoire pour l'encadrement et la pratique du BaskIN

la démarche à suivre pour créer sa section BaskIN

- 1 > Contacter BaskIN France à l'aide du formulaire ci-joint
- 2 > S'acquitter des droits d'adhésion affiliation aux services de BaskIN France, après acceptation de l'adhésion par BaskIN France (voir charte d'Affiliation BaskIN France)
- 3 > Inscrire aux formations* au minimum 2 membres : encadrement et arbitrage
- 4 > Licencier ses adhérents en contactant l'UFOLEP**
- 5 > S'équiper en matériel (voir fiche kit matériel BaskIN en annexe)

*Le BaskIN ne s'improvise pas en club ou en association, il nécessite d'en maîtriser les fondamentaux pour le mettre en pratique dans votre structure . BaskIN France vous initie les bonnes pratiques avec ses formations spécialisées et des outils pédagogiques adaptés pour l'accueil et la compréhension des règles tant pour les encadrants, les joueurs valides que pour ceux en situation de handicap.

** Isabelle Chusseau, DTN Adjointe, UFOLEP Nationale :
01.43.58.97.80 / 06.76.08.23.74 / ichusseau.laligue@ufolep.org
Marion Richard, référente BaskIN au comité 44 / région Pays De Loire :
mrichard@laligue44.org

en résumé

- > Je suis un nouveau club -> je contacte BaskIN France par le formulaire.
- > Je suis un club déjà adhérent -> je renouvelle mon adhésion chaque année en complétant la charte d'adhésion 2023-2024.